

PLAN DE SECOURS (LAC BLEU)

Version n° 1

en date du 01/06/2012

Art. A.322-78-1 du code du sport

NOM DU SITE :

LAC BLEU

LOCALISATION :

D 46 - Rue Henri Robert - 62100 Rœux

Gps : 50° 17' 53" N - 2° 54' 24" E

ETABLISSEMENT D'APS :

Nom du Club : Club de Plongée Sous-Marine d'Arras (C.P.S.M.A.)

N° téléphone : 06 08 03 10 30

N° déclaration d'APS : 62 SP 122

Président du club : Jean DESRAIS

Responsable technique : Barbara KAUB

NUMEROS D'URGENCE :

112 TOUTES URGENCES

15 SAMU

17 POLICE GENDARMERIE

18 POMPIERS

03 20 44 48 55 CAISSON HYPERBARE LILLE

08 26 20 95 75 SOS MAINS LILLE

08 25 81 28 22 CENTRE ANTI POISONS LILLE

03 21 21 10 10 CENTRE HOSPITALIER ARRAS

06 78 76 89 91 Président LUC

ASSURANCE :

Cabinet LAFONT Service F.F.E.S.S.M. : ZAM du Molinas - 66330 CABESTANY

Tél. : 04.68.35.22.26 - Fax : 04.68.35.11.05 - e-mail : contact@cabinet-lafont.com

DESCRIPTIF ET CONDITIONS

DE PLONGEE :

Se reporter à la fiche de sécurité et au règlement du Lac Bleu.

MATERIEL DE SECOURS :

Matériel de secours et d'assistance (oxygène) :

Au bord du plan d'eau (proche de la mise à l'eau)

Pression O² :vérifiée le :

Par :

Trousse de secours :

Au bord du plan d'eau (proche de la mise à l'eau)

Contenu vérifié le :par :

Bouteille de plongée équipée d'un détendeur :

Au bord du plan d'eau (proche de la mise à l'eau)

Défibrillateur :

Armoire dans le chalet du CPSMA

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE

La procédure de déclenchement des secours est placée sous la responsabilité du directeur de plongée (art. A322-72 du code du sport) qui réalise ou fait réaliser par des personnes compétentes le sauvetage, l'alerte et les premiers secours exigés par l'état de la victime, jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés.

ALERTER

Nous avons un accident de plongée impliquant 1 personne de xx ans de sexe xx

En fonction du cas :

- La victime est **consciente** et présente les symptômes suivants (....)

Nous avons procédé au traitement suivant : (oxygène, aspirine...)

- La victime est **inconsciente et ventile**.

Nous avons procédé au traitement suivant : (oxygène, PLS...)

- La victime est **inconsciente et ne ventile pas**

Nous avons procédé au traitement suivant : (RCP, BAVU, etc...)

PROTEGER ET ORGANISER

Rappeler les plongeurs immergés en utilisant les pé-tard de rappels situés au chalet.

Surveiller les autres membre de la palanquée de la victime.

Faire ranger le matériel.

Isoler le matériel de la victime.

Remplir la fiche d'évacuation de plongeur qui se trouve en possession du directeur de plongée.

Rendre compte au services de secours de toute évolution de la situation.

Conserver une veille permanente auprès du téléphone.

SECOURIR

La victime est

Consciente

Asseoir ou allonger.

Mettre sous oxygène au masque à haute concentration 15 L/min.

Proposer 500mg d'aspirine (250mg si enfant).

Sécher, couvrir, abriter du vent.

Faire boire de l'eau plate par petites prises.

Questionner (symptômes ressentis, déroulement de plongée, antécédents médicaux etc.).

Noter les signes observables (pâleur, troubles de la parole, vomissements etc.).

Surveiller et rassurer.

Inconsciente et ventile

Aider la ventilation en ouvrant la combinaison.

Position Latérale de Sécurité.

Mettre sous oxygène 15 L/min.

Sécher, couvrir, abriter du vent.

Contrôler la ventilation en permanence et surveiller attentivement.

Ne jamais interrompre une procédure entamée, même en cas d'amélioration

En cas de doute, agir comme si un accident était déclaré

Ne jamais réimmerger une personne accidentée

Inconsciente ne ventile pas

Dégager le thorax.

Placer sur le dos.

Basculer la tête en arrière.

Pratiquer la RCP 30 compressions suivis de 2 insufflations à l'aide du BAVU connecté à l'oxygène à 15L/min+ DSA.

Contrôler la ventilation tous les 5 cycles.

Relayer souvent les sauveteurs.

N'interrompre le massage que lors de la prise en charge par les équipes spécialisées.

EVACUATION : remplir la fiche d'évacuation de plongeur